Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 48 (1912)

Heft: 45

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLVIIIme ANNÉE

N° 45.

LAUSANNE

9 Novembre 1912

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Société pédagogique de la Suisse romande. — Première fête trisannuelle de la Société pédagogique neuchâteloise (suite). — Gymnastique. — Chronique scolaire : Vaud. — Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Langue maternelle. — Récitation. — Rédaction. — Dictées. — Civisme. — Comptabilité.*

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Assemblée extraordinaire du Comité central.

II

Revision des statuts (suite de la discussion). M. Latour expose les raisons qui l'ont engagé à élaborer un nouveau projet de statuts en opposition à celui présenté par le Bureau, qui ne le satisfaisait pas. Les principes qui l'ont guidé sont les suivants :

1° Notre association doit marquer davantage qu'elle est une Fédération de *toutes* les sociétés pédagogiques de la Suisse romande.

2° Nos différents ordres d'enseignement (enseignement secondaire et supérieur) doivent pouvoir être représentés. Nous avons intérêt à nous unir à des personnes ayant un développement intellectuel supérieur au nôtre.

3° L'Administration de notre association devrait être simplifiée.

Le projet de M. Latour est combattu pas le Bureau, qui montre que son projet de statuts ne repousse personne et que, au lieu de simplifier les rouages de notre société, M. Latour les complique. MM. Rusillon, Pesson et Hoffmann appuient le projet du Bureau; sur un point, Mlle Métral est d'accord avec M. Latour.

M. Latour retire son projet et celui du Bureau reste seul en discussion.

L'article premier suscite une discussion longue et animée. Il est critiqué par un grand nombre de membres du Comité central et défendu par plusieurs de ceux-ci. Quelques amendements sont proposés. Il est adopté, enfin, dans la teneur suivante :

« La Société pédagogique de la Suisse romande a pour but de resserrer les liens qui unissent les instituteurs, d'étudier toutes les questions se rattachant à leur enseignement et à leurs intérêts généraux, et à tendre, par tous les moyens possibles, aux progrès de l'éducation et de l'instruction dans la Suisse romande.

Elle est une fédération des sections suivantes :

a) Société pédagogique vaudoise ;

b) Société pédagogique neuchâteloise ;

c) Société pédagogique jurassienne ;

d) Société pédagogique genevoise ;

e) Union des instituteurs genevois.

D'autres Sociétés pédagogiques pourront être admises par l'assemblée générale sur préavis du Comité central. »

L'art. 2, qui est nouveau, est très vivement combattu. Il est destiné à empêcher une dissémination trop grande de nos forces par la fondation de sections rivales dans le même canton. Il est adopté comme l'avait présenté le Bureau :

« L'admission de plusieurs sections du même canton ne peut avoir lieu que si ces sociétés ont un but ou un mode de recrutement différents. »

Les autres articles des statuts ayant une importance moindre ont subi peu de graves modifications. Signalons-en quelques unes :

A l'art. 3 (ancien article 2) on a ajouté aux buts que poursuit notre association, les deux points suivants :

« La nomination d'une commission chargée d'étudier un choix de lectures pour la jeunesse et les bibliothèques scolaires ;

L'entretien de relations amicales avec les sociétés similaires suisses et la collaboration avec elles à la solution des questions scolaires d'intérêt national. »

A l'art. 7 (ancien art. 6), premier alinéa, il est fait l'adjonction suivante se rapportant à la présentation des membres du Bureau :

« Dans les cantons où existent plusieurs sections, celles-ci tien-

» nent en vue de cette présentation une réunion plénière où le
» choix du président, du vice-président et du secrétaire se fait par
» une élection au bulletin secret. Le président et le vice-président
» doivent être pris dans des sections différentes. »

Les Congrès auront lieu tous les quatre ans et une assemblée du Comité central sera convoquée dans l'intervalle. Le 20 0/0 des bonis de chaque exercice sera versé à la caisse de secours. Les archives et la bibliothèque de notre association seront placés, en cas de dissolution, au musée pédagogique de Lausanne.

La question de la représentation de chaque section au sein du Comité d'organisation du Congrès dans les cantons où il y en a plusieurs, a été heureusement tranchée.

Les statuts seront publiés en temps et lieu et discutés définitivement au Congrès de Lausanne en 1914.

Questions à mettre à l'étude. —M. A. Porchet présente un rapport sur les questions qui ont été adressées *au nombre de vingt* au Bureau du Comité central. Elles présentaient presque toutes un vif intérêt. Les deux suivantes sont proposées, puis adoptées après discussion :

1° *L'éducation civique et la culture nationale à l'école populaire.*

2° *L'augmentation de la subvention fédérale à l'école primaire.*

Cinquantenaire de la S. P. R. — Les propositions du Bureau (*a*) Publication d'une brochure historique. *b*) Organisation d'une série de conférences sur des sujets se rapportant à l'école) sont adoptées en tenant compte d'un vœu émis par M. J. Magnin d'engager les conférenciers à ne pas accaparer la discussion dans nos assemblées générales.

Proposition de la Société pédagogique vaudoise. — Dans un rapport très intéressant et documenté, M. Magnenat, président de la S. P. V., démontre l'injustice de l'ordonnance du Conseil fédéral interdisant l'accès des examens des postes, télégraphes, douanes, etc., aux jeunes gens n'ayant pas suivi deux années d'école secondaire. A l'unanimité, mandat est donné au Bureau de tenter toutes les démarches nécessaires pour faire rapporter cette ordonnance.

Exposition de Berne. — L'autorisation de participer à la grande fête du travail qui aura lieu à Berne est accordée au Bureau. Celui-ci, après étude des dépenses, se propose de montrer au public notre activité en exposant la série des années de *l'Educateur*, les travaux de notre Société et ceux de nos sections. Le concours actif des sections est indispensable.

Propositions individuelles. — Une série de propositions individuelles seront examinées attentivement par le Bureau. Citons celle de M. Deruaz, de Genève : Fondation d'une association internationale de délégués pour voyages d'étude, de séjour, etc.

La séance est levée à 1 h. 3/4.

Un modeste dîner réunissait de nouveau les membres du Comité central, à 2 h., au Café Noverraz. Au dessert, d'excellentes et éloquentes paroles sont prononcées par MM. Briod, président, W. Rosier, conseiller d'Etat, délégué de Genève, un ami dévoué de la Romande, François Guex, qui adresse à tous un vibrant appel en faveur de *l'Educateur*, Duvoisin, directeur de l'Ecole normale de Delémont, Möckli, instituteur à Neuveville, Deruaz et Martin, instituteurs à Genève, Hoffmann, instituteur à Neuchâtel. Des chœurs, des chansonnettes exquises, des récitations en français et en patois, des historiettes comiques, des mots drôles, etc., ont égayé, grâce à l'excellent major de table qu'est M. Petermann, instituteur à Lausanne, cette fin de journée de travail qui laissera, nous en sommes certain, un souvenir excellent dans le cœur des membres du Comité central de notre association.

Puissent les nouveaux statuts élaborés et l'esprit de confraternité qui doit régner entre toutes les personnes attelées à la même tâche, inaugurer une ère de progrès pour notre chère Société pédagogique romande, Société qui a déjà beaucoup travaillé pour le corps enseignant primaire de notre patrie et qui est appelé à faire encore davantage. E. S.

Première fête trisannuelle de la Société pédagogique neuchâteloise. (*Suite.*)

La fête du Cinquantenaire fut célébrée avec éclat en 1910. Décidée le 18 décembre par le Comité central on se mettait de suite à l'œuvre. Une brochure jubi-

laire fut publiée et une commission composée de MM. Gédet, Brandt, Hofstetter et le président central en assumait la rédaction. L'excellent classement des archives, effectué par M. J.-E. Matthey ancien membre du Comité central facilita beaucoup les recherches. M. Gédet se chargea de la rédaction définitive et tout fut prêt pour le 24 septembre.

Vous savez ce que fut cette belle journée, la Presse neuchâteloise tout entière et la *Patrie Suisse* consacrèrent à ce jubilé les comptes rendus les plus élogieux *L'Educateur* lui-même en a longuement entretenu ses lecteurs.

***

Le Comité central, en tout cas, s'inspira du bel exemple de nos devanciers ; il se mit courageusement au travail pour faire aboutir les deux grandes questions qui nous préoccupaient tous, la Caisse cantonale de remplacement et la réorganisation du Fonds scolaire de Prévoyance. La réalisation de la Caisse cantonale de remplacement est accomplie. Cette création si utile et si bienfaisante est appréciée comme il convient ; le Comité central est aujourd'hui heureux de constater que le fonctionnement de cette caisse se fait à complète satisfaction et nos trop nombreux collègues malades pourraient dire, mieux qu'un rapport, les bienfaits inappréciables de cette œuvre de solidarité.

Certes, la société pédagogique, en poursuivant la réalisation de cette œuvre, a bien mérité la sympathie des amis de l'école et nous avons peine à concevoir qu'il puisse y avoir encore des collègues assez peu clairvoyants pour ne pas comprendre ce qu'ils doivent à notre association.

***

Le règlement de la Caisse de remplacement fut élaboré en grande partie par M. Latour, puis discuté et adopté par l'Assemblée générale le 16 septembre 1911. Le 24 juillet précédent, le Grand Conseil avait adopté l'article de loi instituant cette caisse cantonale. En novembre, tous les membres du corps enseignant recevaient un Règlement élaboré par le Conseil d'Etat et dont plusieurs points ne coïncidaient pas avec les résolutions votées par l'Assemblée générale. Ces changements étaient les résultats d'une intervention des délégués des grandes communes. Le Comité central décida d'envoyer une circulaire destinée à être lue aux conférences officielles de district et dans laquelle nous précisions nos réclamations. Celles-ci du reste furent admises et à la première assemblée, le Comité de la Caisse, présidé par M. Henri Calame, aujourd'hui conseiller d'Etat et dont font partie six représentants des communes, on décidait la revision du règlement sur les points en litige et cela à l'unanimité. Nous obtenions ainsi complètement satisfaction. Exprimons ici notre très vif regret de ce que M. Henri Calame ait été obligé, de par ses nouvelles fonctions, à résilier le mandat de la présidence de la Caisse de remplacement.

Le 8 juillet 1911, le Comité central, constatant que la question du Fonds scolaire n'avançait pas, décidait de convoquer l'Assemblée de délégués pour étudier les voies et moyens d'arriver enfin à une solution. Le 24 juillet l'Assemblée des délégués décidait à l'unanimité, sur la proposition du Comité central, d'adresser une pétition au Grand Conseil. La pétition devait être accompagnée d'un

rapport explicatif dont la rédaction fut confiée au président central. 625 signatures émanant toutes de membres du Fonds couvrirent la pétition qui fut remise à M. le président du Grand Conseil, qui reçut les mandataires du Corps enseignant avec beaucoup de bienveillance. Il y eut en outre diverses conférences de nos mandataires avec MM. les conseillers d'Etat et MM. les députés. La presse appuya les désirs du Corps enseignant. Le Grand Conseil fit un excellent accueil à notre pétition et le Conseil d'Etat déposa, à la session suivante, le projet tant attendu. Ce projet, pris en considération, fut remis à l'examen d'une Commission que préside M. Strittmatter et pour laquelle M. Clottu rapportera. Cette commission a si bien travaillé qu'elle a terminé son examen du projet et comme les derniers points en suspens avaient été remis à l'examen de la Société pédagogique, dont les délégués ont liquidé les détails hier, la Commission n'aura plus qu'une réunion à tenir pour entendre son rapport et l'adopter. Tout fait donc présumer que cette organisation nouvelle pourra déployer ses effets dès le 1er janvier 1913.

Il est de notre devoir de reconnaître que si de notre côté nous avons fait tout ce qui était possible pour résoudre enfin cette question du Fonds scolaire, le Corps enseignant doit une profonde reconnaissance aux amis de l'Ecole qui se sont constitués nos défenseurs au Conseil d'Etat, au Grand Conseil, dans la presse.

Il faut bien avouer que la situation financière dans laquelle se débattent l'Etat et les communes ne nous était guère favorable et cependant nous avons fini par aboutir. Notre optimisme constant faisait sourire maints collègues qui ne croyaient pas au succès. Ils doivent bien se convaincre aujourd'hui que nous avions raison. Au reste, la cause était si juste qu'elle devait fatalement triompher.

* * *

La préparation professionnelle du Corps enseignant primaire, question mise à l'étude l'an passé, a naturellement préoccupé aussi le Comité central, qui a envoyé les conclusions du Rapport général au département de l'Instruction publique, selon le vœu émis par l'assemblée générale. Il est indubitable qu'il résultera de tout ce travail quelques améliorations préparant la voie à d'autres.

* * *

La Société pédagogique neuchâteloise a été invitée à se faire représenter aux assemblées-fêtes de nos collègues Genevois, Vaudois et Jurassiens bernois. De très agréables souvenirs ont été rapportés de ces manifestations; si nous avons eu des jours de fête, nous avons aussi eu des tâches douloureuses à remplir. Plusieurs de nos collègues sont décédés et nous avons porté ou envoyé aux familles éprouvées l'hommage de notre affection et de nos regrets.

* * *

Enfin, ne nous arrêtons pas aux nombreux petits faits qui furent l'objet de nos préoccupations. Le président, durant ses 3 années de fonctions, n'écrivit pas moins de 300 lettres. Il fit de nombreuses démarches aussi. Nous ne voulons pas

terminer ce rapport sans adresser au Département de l'Instruction publique nos sincères remerciements pour sa bienveillance constante à l'égard de la Société pédagogique. Nous avons toujours trouvé un accueil sympathique auprès de M. le chef du Département. Si nous avons pu, au cours de ces trois dernières années faire des dépenses relativement considérables pour impressions diverses, c'est grâce en partie aux subventions que nous a accordées ce Département.

* * *

Notre effort a toujours tendu à ce que la Société pédagogique, non seulement prospère de plus en plus, mais acquière dans le domaine de l'éducation une influence toujours plus grande. Nous avons déjà obtenu de beaux résultats. A vous Mesdames et Messieurs de continuer cette tâche.

* * *

Ce rapport fut vivement applaudi. Plusieurs orateurs remercient chaleureusement le Comité central en général et son président en particulier. On souhaite qu'une manifestation significative de confiance ait lieu au moment de la nomination du président central.

(*A suivre*) L. Q.

GYMNASTIQUE

Rapport sur le Cours français pour l'Introduction du manuel fédéral de gymnastique à Berne, du 29 septembre au 5 octobre 1912. — Le dimanche 29 septembre dernier se réunissaient, au nombre de 31, dont 3 dames, les participants au Cours fédéral de gymnastique, tous Romands ou Tessinois, convoqués par les Départements cantonaux de l'Instruction publique. Les cantons étaient représentés comme suit : 12 Bernois, 5 Neuchâtelois, 4 Vaudois, 4 Fribourgeois, 3 Genevois, 3 Tessinois. L'enseignement ardu, puisqu'il s'agissait d'un nouveau manuel, inconnu de tous les participants, et devant se donner durant 6 jours seulement, avait été confié à MM. Bubloz, de La Chaux-de-Fonds, J. Bandi, de Berne, A. Frei, de Bâle, E. Hartmann, de Lausanne.

Dans une première entrevue, dimanche après-midi, après avoir fait connaissance, salué quelques bons amis du cours précédent, on causa administration et assurance. Et lundi matin, à 7 ½ h. précises, sur l'emplacement du Schwellenmätteli, sous la masse imposante du pont du Kirchenfeld, les exercices commencèrent, soit en plein air, soit en salle, très bien installée.

Avec quel entrain, quel feu, chacun, à son tour, exécutait sous les yeux de nos dévoués directeurs les exercices que la nouvelle réglementation imposerait désormais à toute notre jeunesse suisse de six à quinze ans. Et les demi-heures se succédaient; et les participants infatigables, je parle du lundi, éprouvaient un réel plaisir à ce nouveau travail.

Mais le jour suivant, ce fut bien autre chose! C'est que, travailler de 7 ½ h. à midi, avec un repos de 9 ½ h. à 10 h., pour boire une excellente tasse de lait... ou autre chose; et de 2 h. à 6 h., n'était pas chose ordinaire pour la plupart.

Témoin l'ami Franz, il pèse 108 kg ! qui avait ce jour-là une marche plutôt disgracieuse ! Et d'autres encore dont les muscles par trop éprouvés refusaient momentanément tout service. Ce qui ne les empêcha pas d'ailleurs de tenter l'impossible pour s'initier dans l'art de la gymnastique, modèle 1912.

Samedi 5 octobre, à midi, le programme avait été rempli, le nouveau manuel fédéral parcouru. MM. les directeurs nous en avaient donné la substance, précieusement recueillie, substance que nous devions aller porter à nos collègues, à nos élèves, à toute cette chère jeunesse dont nous avons la garde, cette jeunesse, l'espoir de demain, la joie de la prochaine génération.

Une série de conférences a agréablement complété l'enseignement pratique, soit : lnndi, conférence Bubloz : « Plan des leçons de gymnastique »; mardi, mercredi et jeudi, conférences de M. le major D. Lebet, de Berne : « Effets physiologiques des exercices corporels », exposés très intéressants, nouveaux pour nous ; mercredi, conférence Frei : « Le nouveau manuel fédéral, tendance et contenu » ; jeudi, conférence Bubloz ; « Exercices correctifs et de tenue » ; vendredi, conférence Hartmann : « Leçons de gymnastique d'après le nouveau manuel, dans les écoles privées de halle de gymnastique et d'engins » (très intéressant, très ingénieux, très pratique).

M. le colonel Fischer, délégué par le service de l'Infanterie, M. H. Zochokke, membre de la Commission fédérale de gymnastique, Messieurs les Inspecteurs d'écoles du Jura bernois, suivirent une partie de nos travaux, prouvant leur attachement à la cause de la gymnastique, trop longtemps délaissée.

Une très agréable soirée, à l'Hôtel de la Poste, termina cette laborieuse semaine, sous le majorat de notre dévoué président, M. J. Juillerat, prof. à Porrentruy. Tous les fronts se déridèrent après les exploits de « Babylas-Biribi ». C' t'ami Joseph n'en revenait pas. Le grand caporal Oscar présenta aux amis, d'une façon très humoristique, son groupe, l'impeccable premier groupe qui se distingua durant cette semaine, grâce à lui, il faut le dire, et à l'excellente discipline qu'il y fit régner. D'excellentes paroles furent échangées entre directeurs et élèves ; Fribourgeois et Jurassiens donnèrent plusieurs productions du cru !

On but à la gymnastique et chacun s'en fut dans son village, enchanté de cette saine camaraderie, si bonne, si nécesssaire, qui fit dire à plus d'un : Au revoir, à un prochain cours !

Le Rapporteur du Cours :
R. Liengme, inst.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD — **Lausanne.** *Une nouvelle institution.* La « Ligue suisse des femmes abstinentes », section de Lausanne, a fondé l'année dernière une œuvre appelée à rendre de réels services au point de vue social. Il s'agit de la *distribution de lait* aux enfants délicats et nécessiteux des classes enfantines de la ville.

En créant cette institution, les initiatrices avaient l'impression que les « pe-

tits » étaient, sous tous les rapports, moins favorisés que leurs aînés des classes primaires qui bénéficient depuis nombre d'années des cuisines scolaires, classes gardiennes, colonies de vacances, école de la Forêt.

Pour les élèves des classes enfantines, rien n'existait jusqu'à ce jour, et pourtant voici quinze ans passés que ces classes sont officielles à la capitale.

Dans divers milieux, on commence à comprendre que c'est précisément dans la première enfance qu'il faut de la vigilance et de la prudence. Que d'enfants rachitiques, anémiques, scrofuleux, qui mieux dirigés et mieux soignés à l'âge de la croissance, eussent donné des jeunes filles, des jeunes gens forts et robustes au lieu d'aller grossir les rangs de l'armée des tuberculeux!

La distribution de lait dans les classes enfantines aura comme premier effet de fortifier l'enfant et comme second effet, elle apprendra aux enfants — et, par eux, aux parents — que le lait est, pour les petits, la boisson par excellence.

Et si, en travaillant à améliorer la santé de l'enfant, l'on pouvait indirectement, par quelques mots dits à propos aux élèves, engager les mères à ne plus donner de *boissons alcooliques* à leurs enfants et mettre en garde les pères contre les dangers du « cabarétisme », la Ligue suisse des femmes abstinentes serait satisfaite et encouragée dans le combat contre l'ennemi du sol helvétique qu'elle voudrait terrasser : « l'alcool ». E. N.

***

La Ligue suisse des femmes abstinentes, section de Lausanne, par cette nouvelle institution, fait œuvre utile. En effet, on ne fera jamais assez pour éloigner l'enfant de l'alcool et pour lui apprendre qu'il y a autre chose de plus sain et de plus hygiénique. Nous saluons donc avec plaisir cette initiative que nous aimerions voir se répandre ailleurs et nous faisons tous nos vœux pour que la Ligue suisse des femmes abstinentes rencontre un appui général et soit encouragée dans l'œuvre nouvelle qu'elle vient d'entreprendre. A. D.

BIBLIOGRAPHIE

2000 questions de Sciences naturelles destinées aux répétitions de la Zoologie, Botanique, Minéralogie et Géologie, par Paul A. du Pasquier, Docteur ès sciences.

Librairie Payot & Cie, Lausanne 1912. Une brochure de 123 pages, 1 fr. 50.

Ces 2000 questions scientifiques sont classées en huit chapitres qui forment chacun un ensemble complet ; cependant les questions sont posées dans un ordre quelconque afin que la réponse à une question ne se trouve ni dans les lignes qui la précèdent, ni dans celles qui la suivent.

Cet opuscule permettra aux candidats aux différents baccalauréats suisses et français, à la maturité, etc., — il leur est spécialement du reste destiné — un contrôle régulier de leurs connaiesances et facilitera le travail de revision. Dans le même ordre d'idée, il rendra service aux professeurs des collèges et gymnases qui s'assureront par des examens périodiques, oraux ou écrits, du savoir de leurs élèves.

Une quantité de questions suggéreront des réponses intéressant les instituteurs qui se préparent en vue de l'enseignement primaire supérieur. Nous leur recommandons la brochure pratique et logique du savant professeur, diplômé par l'école polytechnique fédérale. Gve A.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE MATERNELLE

Ch. IV. **Pierre à la campagne** (suite).

VIII.

I. Entrée en matière : **Le verger du grand-père.**

II. Lecture. — Analyse. — Compte rendu. — Vocabulaire.

Au tableau noir :

1. Notre ami Pierre se plaît surtout dans le beau verger de son grand-père. Ce verger est situé près de la maison. Un ruisseau le limite du côté du couchant. Dès les premiers beaux jours, lorsque la neige a disparu, il se couvre d'un tendre gazon émaillé de violettes, de primevères, de pâquerettes et de boutons d'or.

2. Les arbres fruitiers verdissent. Ils se parent de fleurs blanches et roses. Les pinsons, les moineaux, les linottes et les mésanges y construisent leurs nids. Ils y gazouillent leurs joyeuses chansons.

3. Le verger renferme des cerisiers, des pruniers, des poiriers, des pommiers, et quelques noyers. Ces arbres donnent chaque année une abondante récolte; mais il faut voir comme le grand-père les soigne. Il scie les branches sèches. Il coupe les rameaux inutiles. Il enlève la mousse et le gui qui les recouvrent.

4. Il lave et bouche les crevasses des trous qui servent de retraite aux insectes. Il fait la chasse aux chenilles. Grand-papa Fromentin se donne beaucoup de peine, mais il est richement récompensé. Les arbres sont plus productifs, les fruits plus beaux et plus savoureux.

Grammaire : Le sujet.

Les mots difficiles : 1. Le verger, le ruisseau, le côté, le couchant, la neige, le gazon, les violettes, les primevères, les pâquerettes, — émaillé.

2. Un arbre fruitier, un arbuste, un arbrisseau, le pinson, le moineau, la linotte, la mésange, le nid, — construire, gazouiller.

3. Le cerisier, la cerise, le prunier, la prune, le poirier, la poire, le pommier, la pomme, le noyer, la noix, l'année, la branche, le rameau, le gui, la mousse; — abondant, inutile ; — scier.

4. Le tronc, la retraite, l'insecte, la chasse, le chasseur, la chenille; — écheniller, il fait ; — récompensé, productif, savoureux ; — beaucoup.

III. Elocution. 1. Qu'est-ce qu'un verger ? Où est situé le verger du grand-père? Qu'est-ce qui le limite du côté du couchant ? De quoi se couvre-t-il au printemps ? Dites ce que vous savez de la violette, du bouton d'or, de la pâquerette, de la primevère ?

2. Que signifie l'expression : « les arbres verdissent? » De quoi les arbres se parent-ils au printemps? Quels oiseaux y construisent leurs nids ? Que signifie le mot gazouiller ?

3. Quels arbres fruitiers renferme le verger du grand-père? Nommez d'autres arbres fruitiers ? Connaissez-vous quelques fruits des pays chauds? Les arbres réclament-ils des soins comme les animaux domestiques? Dites ce que le grand-

père Fromentin fait pour ses arbres ? Qu'est-ce qu'une branche sèche ? gourmande ? Qu'est-ce que le gui ? la mousse ?

4. Pourquoi faut-il laver et boucher les crevasses des troncs ? Pourquoi faut-il laver les troncs à l'eau de chaux ? Citez quelques ennemis de nos arbres fruitiers (hannetons, pucerons, chenilles, etc.). Quels sont les meilleurs gardiens de nos vergers ? Nommez quelques fruits à pépins ? à noyau ? à brou ? à baies ? à gousse ? Quelle boisson peut-on faire avec les pommes ? les poires ? la cerise ? Comment peut-on clôturer un verger ? Qu'est-ce que la ronce artificielle ? Quelles sont les différentes parties de l'arbre ? Nommez des fruits de longue garde ?

IV. Morale : **On reconnaît l'arbre à ses fruits.**

Quelques proverbes : Une pomme gâtée en gâte cent. On ne donne pas des noisettes à ceux qui n'ont plus de dents. Qui a des noix, il en casse ; qui n'en a pas, il s'en passe. Il faut garder une poire pour la soif. Il faut casser le noyau pour avoir l'amande.

V. Exercices d'orthographe et de grammaire.

Au tableau noir :

1. Le **grand-père** soigne ses arbres.
2. Le **pinson** gazouille sa chanson.
3. Le **cerisier** donne son fruit.

De quelle action est-il question dans le premier exemple ? Qu'est-ce que le mot soigner ? Pourquoi le mot soigner est-il un verbe ? Qui est-ce qui soigne ses arbres ? Qui fait l'action de soigner ? — Le mot grand-père est employé comme sujet parce qu'on dit ce que fait le grand-père.

De quelle action est-il question dans le deuxième exemple ? etc.

A savoir par cœur : *Le mot désignant la personne, l'animal ou la chose qui fait l'action exprimée par le verbe est un* **sujet**.

Qui est-ce qui (ou qui) soigne le jardin ?

Qui est-ce qui gazouille sa chanson ?

Qu'est-ce qui donne son fruit ?

Pour trouver le sujet, on fait, **avant le verbe,** la question :

Qui est-ce qui ? (ou qui ?) pour les personnes et les animaux.

Qu'est-ce qui ? pour les choses.

Dictées : Les textes 1 à 4, puis les deux numéros suivants :

5. Le verger est un terrain couvert d'herbe et planté d'arbres fruitiers. Il est entouré d'un mur, d'une haie, d'une palissade ou d'une claire-voie en ronces artificielles. On y trouve des cerisiers, des pruniers, des poiriers, des pommiers, des noyers, et quelquefois des abricotiers et des pêchers.

Vocabulaire : Le **terrain**, la **haie**, la **palissade**, la claire-voie, les **ronces** artificielles, des pêchers ; — quelquefois.

Devoir : Soulignez les noms communs.

6. Les arbres fleurissent au printemps. En été, le paysan récolte les cerises, les prunes, les pêches et les abricots. En automne, il cueille les pommes et les poires. Il abat les noix.

Vocabulaire : Le **printemps**, l'été, l'**automne**, l'abricot ; abattre.

Devoir : Soulignez les verbes.

(A suivre) A. Regamey.

Degrés intermédiaire et supérieur.

RÉCITATION

Les contes de grand'mère.

« Il était une fois... » On jouait ; on s'arrête ;
Tous les joujoux lâchés quittent la main distraite :
On s'assoit, bouche bée, en faisant des yeux ronds.
Grand'mère, qui tricote à petits gestes prompts,
D'une petite voix commence son ramage,
Et l'on reste, à l'ouïr, sage comme une image.

Le conte qu'elle dit, certe, on le connaissait,
C'est le Chaperon Rouge ou le Petit Poucet,
La Belle au bois dormant, le Chat botté, Peau d'âne,
Cendrillon, les Souhaits, Barbe-Bleue et sœur Anne,
Et Riquet à la houppe, et bien d'autres encor.
Certe, on en sait par cœur l'histoire, le décor,
Les répliques ; mais comme on aime à les entendre
Au chevrotement doux monotonement tendre
De grand'mère qui conte en tricotant son bas
Et semble quelque fée, elle aussi, de là-bas !

Soi-même, à ce là-bas, comme on y va, sincère !
Quand c'est le loup qui parle, ou bien l'ogre, on se serre
L'un contre l'autre ; on voit leurs yeux rouges, ardents,
Le trou blanc qu'ouvrent dans la nuit leurs grandes dents.
Pauvre Chaperon Rouge, avec son pot de beurre !
Heureux Petit Poucet, lui ! Sa chance est meilleure ;
Mais il l'a joliment méritée, en effet :
Et s'il coupe le cou de l'ogre, c'est bien fait.

Ce Riquet à la houppe, en dit-il, des folies !
Et les princesses donc, ce qu'elles sont jolies !
Qu'on les veuille épouser toutes, ça se conçoit ;
Car chacune est toujours la plus belle qui soit,
Et sa robe est couleur du temps, et tout prospère
Au royaume enchanté que gouverne son père.
On y vit dans ce bon royaume ; on le parcourt
En long, en large ; et tout voyage y semble court,
Quelque vastes que soient la ville et ses banlieues,
Puisque l'on a chaussé les bottes de sept lieues.

Car on est le Petit Poucet soi-même, sûr,
Et le Prince Charmant, aussi le Prince Azur,
Ton aimé, Belle au bois dormant, le tien, Peau d'âne,
Et l'un des cavaliers qu'annonce enfin sœur Anne
Quand Barbe-Bleue aiguise en bas son coutelas.

« Allons, mes chérubins, vous devez être las »,
Dit grand'mère, « voilà si longtemps que je conte !
C'est assez pour ce soir. Vous avez votre compte.
L'homme au sable a passé sur vos yeux. Vite au lit ! »
Et l'on frotte ses yeux qu'en effet il remplit
De sable. Un sable d'or ! Mais, quand même, il picote.
On se couche. Grand'mère elle, toujours tricote,
Toujours, et l'on s'endort en rêvant de là-bas,
Cependant que les cinq aiguilles dans le bas,
Font comme un cliquetis de petites épées,
Par lesquelles seront tout à l'heure coupées
Les têtes des géants, des ogres et des loups,
Afin que l'on épouse, en dépit des jaloux,
La princesse, de fleurs et d'étoiles coiffée,
Dont la robe est couleur du temps, dont une fée
Fut la marraine et dont le père vous reçoit
En vous disant qu'elle est *la plus belle qui soit.*

(Mes Paradis.) JEAN RICHEPIN.

VOCABULAIRE. LEXIQUE : *Conte*, récit d'un fait plaisant vrai ou faux ; récit d'aventures imaginaires et merveilleuses. *Il était une fois...*, mots par lesquels commencent une quantité de contes. *Joujou*, jouet. *S'asseoir* avec *e ; on s'assoit*, une des formes de ce verbe, à la troisième personne du singulier, du présent de l'indicatif, pas de *e*. *Bouche bée*, grande ouverte. *Des yeux ronds*, étonnés, attentifs. *Tricot*, *tricotage*, *tricoter*, *je tricote*, un seul *t*. *Ramage*, chant des oiseaux ; au figuré, babil des enfants (et de grand'mère). *Sage comme une image*, parfaitement tranquille, immobile. *Certes*, écrit sans *s*, licence poétique.

Chaperon Rouge, *Petit Poucet*, *La Belle au bois dormant*, etc., titres des plus connus des contes de Perrault, parus en 1697, dans un petit volume intitulé : *Contes de ma mère l'Oye*, ou *Histoires du temps passé*. « Ces jolis contes ont charmé notre enfance, dit Sainte-Beuve, et charmeront celle encore, je l'espère, des générations à venir, aussi longtemps qu'il restera quelques fées, du moins pour le premier âge, et que l'on n'en viendra pas à enseigner la chimie et les mathématiques aux enfants dès le berceau. *La Belle au bois dormant*, *le Petit Chaperon rouge*, *Barbe-Bleue*, *Le Chat botté*, *Cendrillon*, *Riquet à la houppe*, *Petit Poucet*, qu'ajouter aux seuls titres de ces petits chefs-d'œuvre ? Des savants ont disserté à ce sujet. Il est bien certain que pour la matière de ces contes, de même que pour *Peau d'âne*, qu'il a mise en vers, Perrault a dû puiser dans un fonds de tradition populaire, et qu'il n'a fait que fixer, par écrit ce que, de temps immémorial, toutes les mères-grands ont raconté. Mais sa rédaction est simple, courante, d'une bonne foi naïve, quelque peu malicieuse pourtant et légère ; elle est telle que tout le monde la répète et croit l'avoir trouvée. »

Savoir par cœur, de mémoire, entièrement, parfaitement. *Chevrotement*, tremblement dans la voix. *Monotonement* tendre, sur un ton uniformément doux. *Fée*, être imaginaire auquel on attribue un pouvoir surnaturel. *Ogre*, homme cruel et méchant, monstre des contes de fées qui se nourrit de la chair des petits

enfants. *Des folies*, idées bizarres, absurdes, gaies, plaisantes. *Ça se conçoit*, cela se comprend facilement. La *plus belle qui soit*, la plus belle du monde, la plus belle qui existe. *Sa robe est couleur du temps*, très riche, qui change avec les jours et les saisons. *Banlieue*, territoire, campagnes, villas, maisons et villages qui entourent une ville. *Botte*, chaussure de cuir à haute tige. *Lieue*, ancienne mesure itinéraire dont la valeur variait suivant les pays ; la lieue (4800 m.) correspondait assez bien à une heure de marche. *Des bottes de sept lieues*, bottes fabuleuses qui permettaient de faire des pas énormes, d'enjamber des villes et des collines. *Coutelas*, très grand couteau, arme redoutable. *Chérubin*, très bel enfant. *L'homme au sable a passé sur vos yeux*, le sommeil ferme vos yeux. *Géant*, homme de taille élevée, de force extraordinaire.

LECTURE. — RÉDACTION

La dernière des fées.

Je rencontrai, l'autre jour, une bonne fée qui courait comme une folle malgré son grand âge.

Etes-vous donc si pressée de nous quitter, madame la fée ?

— Ah ! ne m'en parlez pas, répondit-elle. Il y a quelques centaines d'années que je n'avais vu votre petit monde, et je n'y comprends plus rien. J'offre la beauté aux jeunes filles, le courage aux jeunes gens, la sagesse aux vieux, la santé aux malades, enfin tout ce qu'une honnête fée peut offrir de bon aux humains, et tous me refusent. Avez-vous de l'or et de l'argent ? disent-ils ; nous ne souhaitons pas autre chose ; or, je me sauve, car j'ai peur que les roses des buissons ne me demandent des parures de diamants et que les papillons n'aient la prétention de rouler carrosse dans la prairie.

— Non, non, ma bonne dame, s'écrient en riant les petites roses qui avaient entendu grogner la fée ; nous avons des gouttes de rosée sur nos feuilles.

— Et nous, disent en folâtrant les papillons, nous avons de l'or et de l'argent sur nos ailes.

— Voilà, dit la fée en s'en allant, les seules gens raisonnables que je laisse sur la terre.

(*Contes d'une grand'mère.*) G. Sand.

DICTÉES

Une grand'mère.

C'était une bonne grand'mère d'au moins soixante-dix ans. Encore jolie, par exemple, et encore fraîche, avec les pommettes bien roses, comme certains vieillards ont le don de les conserver. Sa coiffe, très basse sur le front et sur le sommet de la tête, était composée de deux ou trois larges cornets en mousseline qui semblaient s'échapper les uns des autres et retombaient sur la nuque. Sa figure vénérable s'encadrait bien dans toutes ces blancheurs et dans ces plis qui avaient un air religieux. Ses yeux, très doux, étaient pleins d'une bonne honnêteté. Elle n'avait plus trace de dents, plus rien et, quand elle riait, on voyait à la place ses gencives rondes, qui avaient un petit air de jeunesse. Malgré son menton, qui était devenu en pointe de sabot, comme elle avait coutume de dire, son profil n'était pas trop gâté par les années : on devinait encore qu'il avait dû être régulier et pur. P. Loti.

Les contes de fées.

D'où vient ce goût singulier que les hommes ont pour le merveilleux? Est-ce donc que le mensonge est plus doux que la vérité? Non, les contes de fées ne sont pas un mensonge, et l'enfant, qu'il s'en amuse ou s'en effraie, ne s'y trompe pas un instant. Les contes sont l'idéal, quelque chose de plus vrai que la vérité du monde, le triomphe du bon, du beau, du juste. L'innocence l'emporte toujours. Souvent, il est vrai, la victime passe trente ans dans un cachot avec des serpents; quelquefois, on la coupe en morceaux, mais tout s'arrange à la fin : le méchant est toujours puni; il n'est pas besoin d'attendre un monde meilleur pour châtier le crime et couronner la vertu. C'est là qu'est le secret de ces récits merveilleux. Ce qui fait le charme des fées, ce n'est point l'or et l'argent qu'elles sèment partout, c'est la baguette magique qui remet l'ordre sur la terre et qui, du même coup, anéantit ces deux ennemis de toute vie humaine : l'espace et le temps. Qu'importe que Grisélidis souffre quinze ans de l'exil et de l'abandon? L'épreuve finie, elle sera jeune et aimable comme au premier jour...

Hommes sérieux, laissez-nous donc oublier quelquefois cette vie, que vous rendez si triste! Vous ne pouvez donner à tous la santé, la fortune, ni la puissance. Il vous faut donc des rêveurs pour aimer et faire aimer aux autres ces biens dont l'espérance seule vaut tous les trésors de la terre, mais que vous n'estimez d'aucun prix : la beauté, la justice, la liberté. Les rêves ont cela de bon qu'ils ne prennent la part de personne : l'idéal leur tient lieu de tout.

De Laboulaye.

CIVISME

Organisation militaire.

Ayant sous les yeux l'*Educateur* du 5 octobre 1912, je suis heureux de voir quel intérêt ce journal porte à notre armée, en donnant quelques indications sur la *Nouvelle organisation militaire*. Il est à remarquer cependant que, de tout temps, notre pays a organisé son armée et qu'il n'est pas tout à fait exact de dire que nos ancêtres ne connaissaient pas le service militaire. (Voir rédaction : *Le service militaire.*)

La première organisation militaire, bien rudimentaire sans doute, date pour notre pays d'avant 1291 déjà. Le Convenant de Sempach, de 1393, est aussi un véritable règlement militaire. Il fixe les contingents à fournir par les cantons, ainsi que les règles du champ de bataille.

D'autre part, dès l'origine de l'armée, les Confédérés ont déclaré le service militaire obligatoire : c'était, à cette époque, le seul pays où ce genre de recrutement existait. En cas de conflit, les soldats étaient convoqués par un système de feux sur les montagnes.

Un autre point spécial à notre armée était qu'en temps de paix, plusieurs fois par année, on mobilisait les soldats un ou deux jours pour manœuvrer. Des officiers et des sous-officiers ayant fait campagne fonctionnaient comme instructeurs. En plus, les jeunes gens étaient préparés à leurs futures obligations militaires par de vieux troupiers : c'est l'origine des *Cours d'instruction militaire préparatoire*.

Après les guerres de Bourgogne, l'infanterie française, les lansquenets alle-

mands et l'infanterie espagnole se formèrent sur le modèle de l'organisation militaire suisse de cette époque.

Au combat, les Suisses faisaient certaines évolutions au pas cadencé et leur tactique était le carré. Le premier rang était formé par des hommes portant des piques de 16 pieds, le deuxième les avait de 18 et dès le troisième rang les hommes avaient la hallebarde. Au centre du carré se trouvaient les bannières, à gauche et à droite les soldats portaient les armes à feu au fur et à mesure de leur apparition.

L'époque 1629-1647 nous procure une nouvelle organisation : *Le Défensional.* Il fixe le nombre d'hommes à fournir aux contingents : 1° Une première levée de 13 400 soldats célibataires. Si besoin est, deuxième et même troisième levées, d'effectifs semblables, soit environ 40 000 hommes. Chaque canton fournit une pièce d'artillerie et la direction est confiée à un conseil de guerre. L'armée se partage en deux divisions, l'une commandée par un chef protestant, l'autre par un catholique.

Avec l'introduction de l'artillerie, les Suisses modifient leur tactique.

Aux époques plus modernes, nous trouvons les organisations imposées par la France en 1798 et 1803 et, plus tard, celles élaborées par les Suisses en 1815, 1848, 1874 et 1907.

En résumé, si les Suisses ont été si souvent victorieux, ils le doivent : 1° A leur rude discipline ; 2° A leur courage, à leur amour de la liberté et à leur patriotisme ; 3° A leur excellente organisation. C. St.

COMPTABILITÉ

Mémoire : 3e exemple.

A MM. Dutoit et Chenaux, maîtres couvreurs, à Rolle.

M. Paul Delamaisonneuve, à Bougy DOIT

Rolle, le 9 novembre 1912

	Quantités	*Prix*	*Fr. Ct.*
Couverture en tuiles plates de Bussigny, y compris lattage et pointes, 1re partie 12,60 m. × 9,20 m. ; 2e partie 5,40 m. × 3,65 m.	135.63 m²	3.—	406.89
Couverture en tuiles faîtières	18.m.	2.40	43.20
Garde-neige en bois rond	16.50 m.	0.60	9.90
Crochets en fer pour les dits	17 pièces	0.50	8.50
Noue soit gorge en fer-blanc entre deux pentes du toit	8.40 m.	3.20	26.88
Bandes de dilatation pour souches de cheminées	12.50 m.	0.80	10.—
Châssis à tabatière pour lucarnes, y compris crémaillère et toutes fournitures	2 pièces	12.50	25.—
Chéneaux ordinaires en fer-blanc, y compris brides et crochets	36 m.	1.60	57.60
Tuyaux de descente, y compris colliers et crochets	14.50 m.	1.70	24.65
Coudes pour tuyaux de descente	4 pièces	0.60	2.40
Bases en fonte pour tuyaux de descente	2 »	4.50	9.—
Colliers en fer à deux scellements pour dites bases	4 »	0.70	2.80
	Total,	Fr.	626.82

IMPRIMERIES RÉUNIES. — LAUSANNE. (S. A.)

Cours d'Ecriture Ronde et Gothique

avec directions pour maîtres et élèves. La partie allemande de cet ouvrage est parue en ***16me édition***. Prix d'un exemplaire fr. **1.—**. Pour toute une classe Rabais.

Chez **D. Bollinger - Frey, Bâle** et dans les Papeteries.

Modèles d'Ecriture Ronde et Gothique Méthode Bollinger très facile à apprendre.

Prix 1.- fr.

Bâle 1901: Médaille d'argent - Genève 1896: Mention honorable

Auteur éditeur: Bollinger-Frey, Bâle

CONFÉRENCES AVEC PROJECTIONS

M. Barblan, pasteur à Rances (Vaud), loue à prix très modérés ses séries de clichés artistiques, bibliques, géographiques, amusants, pour soirées scolaires espériennes, etc.— Demandez le catalogue.

VILLA VERTE-RIVE

INSTITUT INTERNATIONAL POUR JEUNES GENS

ST-BLAISE (près Neuchâtel)

Etude spéciale du français et des langues modernes (allemand, anglais italien). Préparation aux examens offciels. Villa au bord du lac, grand jardin ombragé, foot-ball, tennis. Confort moderne. Prospectus et références à disposition.

H 4482 N. **H. Montandon-Brack**, directeur.

Cordonnerie de la Louve

J. REGAMEY & MARENDAZ

Téléphone 3995 **8, rue de la Louve, 8** *Téléphone 3995*

CHAUSSURES : Confections en tous genres sur mesure

SE CHARGE DE TOUTES RÉPARATIONS SOIGNÉES DE CHAUSSURES ET CAOUTCHOUCS

Service à domicile — *dans les 24 heures* — Service à domicile

---

MEUBLES

riches et ordinaires. — Trousseaux pour la ville et la campagne. - Bureaux américains. — Chambres complètes pour pensionnaires.

La maison Pochon frères, à Lausanne, considérablement agrandie dans ses nouveaux locaux, place Centrale, avise le corps enseignant qu'elle accorde, comme auparavant, des facilités de payement moyennant garanties sérieuses. — **Discrétion.**

MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS

Rue du Pont

Rez-de-Ch., 1er et 2me Etage

LAUSANNE

COMPLETS
PARDESSUS
COSTUMES ENFANTS
CAOUTCHOUCS
PÈLERINES
ROBES DE CHAMBRE
COSTUMES SPORT

ESCOMPTE à 30 jours

10 %

aux Membres de la **SPV.**

VÊTEMENTS SUR MESURE

PHOTOGRAPHIE C. MESSAZ

Rue Haldimand, 14, LAUSANNE

Spécialités : Portraits, poses d'enfants, groupes de famille et de sociétés.

L'atelier est ouvert tous les jours; le Dimanche de 9 h. à 4 h.

Téléphone 623. — *Ascenseur.*

Prix modestes. **Prix modestes.**

Banque C. Mennerich 14, rue Haldimand, Lausanne (Compte de chèques II' 650, adresse télégraphique: MENRIC.) *Tél. 3397,*

SPÉCIALITÉ DE VALEURS A LOTS suisses et étrangères, vente au comptant ou par versements échelonnés au gré de l'acheteur.

Le droit au tirage des lots, réservé à l'acheteur dès le 1er versement. — Vérification des listes de tirage.

Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

Meubles à transformations

Anc. Maison A. MAUCHAIN

Jules RAPPA Succ.

GENÈVE, 2, place Métropole, — LAUSANNE, 18, rue du Midi.

7 médailles d'or, les plus hautes récompenses accordées au mobilier scolaire dans les dernières expositions nationales et internationales.

Recommandé par le Département de l'Instruction publique.
Nombreuses attestations à disposition.
Demandez le Catalogue général, franco.

Des modèles sont prêtés gratuitement pour être mis à l'essai dans les écoles.
La fabrication peut se faire dans toute localité, s'entendre avec la maison.

Tableaux d'ardoise artificielle Eternit en couleur grise, brune, verte, noire etc., etc.

Envoi d'échantillons gratis.

Tables d'école à 2 places, fer forgé, s'adaptant à toutes les tailles. fr. 35.— et 42,50 sur bases bois.

40 000 pupitres Mauchain sont en usage dans les Ecoles de la Suisse Romande.

Installation sur bases fer à rouleaux permettant le nettoyage complet des planchers des classes.

Coffres-forts Epargne: Fix breveté. Porte-cartes géographiques.

Demandez le Catalogue général gratis et franco.

Editions FŒTISCH, Frères (S. A.)

à Lausanne

L'ORPHÉON

chœurs à 2 et à 3 voix égales à capella

Prix nets

Doret, G., Les Glaneuses à 2 voix. —.25
Lauber, E., La Terre Helvétique, à 3 voix . . . . . —.25
Plumhof, H., Les Alpes, à 3 voix. —.25
Roux, G., Une voile sur le Léman à 2 voix . . . . . —.25
Grunholzer, K., Je m'en remets à Dieu, à 2 voix . . . . . —.25
Schnyder, Ch., Nostalgie, à 2 voix —.25
» Chanson printanière à 2 voix. . . . . —.25
Harnisch. A., Vœux de nouvelle année . . . . . —.25
Grunholzer, K., Lumière de Noël, à 2 voix . . . . . —.25
Meister, C., O sainte nuit, 2 voix —.25
Uffoltz, P., Cloches, sonnez, à 2 voix . . . . . —.25
Grunholzer, K., Gloire à Jésus, à 2 voix . . . . . —.25
North, C. Paix sur la terre, 2 voix —.25
Grunholzer, K., Noël, à2 voix. . —.25
Mayor, Ch. Alouette légère, à 3 voix . . . . . —.25
de Faye-Jozin, F., La chanson du vieux moulin, à 2 voix. . —.50
— Le même, à 3 voix. . . . . —.50
Rousseau, J., Le Jour de Noël, à 3 voix . . . . . —.25
même à 2 voix . . . . . —.25
— Voici Noël, à 3 voix . . . . —.25
même à 2 voix . . . . . —.25
— Joie de Noël, à 3 voix. . . . —.25
même à 2 voix . . . . . —.25
— Pourquoi ces chants de Noël ? à 3 voix . . . . . —.25
— Le sapin de Noël, à 3 voix . —.25
même à 2 voix . . . . . —.25
— Noël, te voilà de retour, à 3 voix . . . . . —.25
- Noël, le ciel est bleu, à 3 voix —.25
— Voici Noël, ô douce nuit, à 3 voix . . . . . —.25
— Pourquoi, petit enfant, 3 voix —.25
— Chantons tous Noël, à 3 voix. —.25
même à 2 voix . . . . . —.25
Denéréaz, C. C., recueil de 12 chants populaires, à 3 voix égales. . . . . —.30

Lauber, E., Douze chants de Noël, 1 et 2 voix . . . . . —.50
Cornelius, P., 3 chants de Noël, 1 et 2 voix . . . . . .
Kling, H., Dix chants de Noël —.20
(I volume) 1 et 2 voix . . . —.25
— Dix chants de Noël (II volume) 1 et 2 voix . . . . . —.25
— Dix chants de Noël (III volume) 1 et 2 voix . . . . . —.25
Mozart-Kling, Excursion, à 2 voix —.50
Kling, H., Marche des pinsons, à 2 voix . . . . . —.50
Weber-Kling, 4 chœurs d'Euryanthe :
No 1. Les examens, à 2 voix
No 2. Les promotions, à 3 voix . . . . . 1.—
No 3. Le départ, à 3 voix. .
No 4. Dans la forêt, à 3 voix
Rsini-Klisong, Jour charmant, à 2 voix . . . . . —.50
Cosson, A., Petit enfant Jésus. (Noël) 1 ou 2 voix . . . . —.50
Rousseau, J., Noël des bûcherons, à 3 voix . . . . . .
— O Christ ! Tu sors de la poussiére. (Chant de Pâques), à 3 voix . . . . . —.50
Kling, H., Le Cor des Alpes. (Mélodie suisse populaire) à 2 voix —.25
Pahud, G., Chant de Noël à 3 voix —.50
Sourilas, Th., Petits enfants (Berceuse) à 2 voix . . . . . —.50
— Le Bois en fête, à 3 voix . . —.50
Beethoven-Kling, Plaisir champêtre, à 2 voix. . . . . —.50 —.30
— — Activité, à 2 voix . . . —.30
Grandjean, S., Ainsi va la vie, ainsi va le temps (Ritournelle pour 2 chœurs d'enfants, à 2 voix . —.50
Gluck-Sauvrezis, Armide : Air de la Naïade, à 3 voix. . . . —.50
— — Orphée, Romance, à 3 voix —.50
Masini, F.-Kling, Le Lac de Genève, à 2 ou 3 voix . . . .
Kling, H., Les Tziganes (Chœur ou Duo sur de célèbres danses hongroises, à 2 voix . . . —.50

Envois à l'examen

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

IEU HUMANITÉ PATRIE

XLVIIIme ANNEE. — No 46. LAUSANNE — 16 novembre 1912.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

JULES CAUDERAY
ELECTRICIEN

Maison fondée en 1866.

28, rue d'Etraz *LAUSANNE* **Téléphone 1063**

Atelier spécial pour la construction et la réparation de tous appareils de physique, soit mécanique, optique ou électricité.

Appareils de démonstration pour écoles, etc., etc.

PHOTOGRAPHIE C. MESSAZ
Rue Haldimand, 14, LAUSANNE

Spécialités : Portraits, poses d'enfants, groupes de famille et de sociétés.

L'atelier est ouvert tous les jours; le Dimanche de 9 h. à 4 h.

Téléphone 623. — Ascenseur.

Prix modestes. **Prix modestes.**

Max Schmidt & Cie

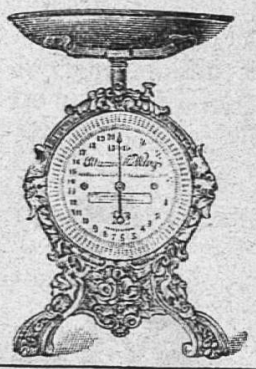

24 et 25, Place Saint-Laurent — Terreaux, 2

LAUSANNE

Articles de Ménage

Email, - Nickel, - Trimétal, - Aluminium

Nattes, Brosserie, Coutellerie.

Appareils de Chauffage.

DANS BONNE

FAMILLE FRANÇAISE

on prendrait des jeunes filles désirant suivre les écoles renommées supérieures ou primaires. — Confort, piano, surveillance et bons soins assurés. — Références. — Prix modéré.

S'adresser à Mme ROLLAND,

69, avenue du Léman, 69, LAUSANNE

Librairie Payot & Cie, Lausanne.

Nos dernières Pages d'Histoire héroïque

LES SUISSES A POLOTSK ET A LA BERESINA

par E. Kupfer, maître au collège de Morges.

1 vol. in-16, avec six portraits et une carte fr. **1.25.**

A l'approche des anniversaires des grandes journées de la campagne de Russie de 1812, où les officiers et soldats suisses au service de la France se distinguèrent si vaillamment, la lecture de ce petit ouvrage qui résume clairement toute la matière se recommande d'elle-même aux membres du corps enseignant. Ils y trouveront la matière d'un enseignement captivant et patriotique.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,** à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

VILLA VERTE-RIVE

INSTITUT INTERNATIONAL POUR JEUNES GENS

ST-BLAISE (près Neuchâtel)

Etude spéciale du français et des langues modernes (allemand, anglais italien). Préparation aux examens offciels. Villa au bord du lac, grand jardin ombragé, foot-ball, tennis. Confort moderne. Prospectus et références à disposition.

H 4482 N. **H. Montandon-Brack**, directeur.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

500 élèves en 4 ans

MAISON MAIER & CHAPUIS

Rue du Pont

Rez-de-Ch., 1er et 2me Etage

LAUSANNE

MODÈLE

COMPLETS
PARDESSUS
COSTUMES ENFANTS
CAOUTCHOUCS
PÈLERINES
ROBES DE CHAMBRE
COSTUMES SPORT

ESCOMPTE à 30 jours

10 %

aux Membres de la **SPV.**

VÊTEMENTS SUR MESURE

AUX INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

L'*Educateur* du 28 octobre 1912, a donné un excellent compte rendu du « Traité de tenue des Livres » théorie et pratique : P. simple, P. double et Comptabilité américaine, par *F. Nicollier-Degruffy*, instituteur à Aigle ; en vente dans les librairies à fr. 2.80. L'auteur se fait un plaisir de le céder à tous et toutes les collègues qui lui en feront la demande, au prix de fr. **2.50** franco de port, par remboursement postal. Profitez.